



NORMANDIE-SEINE



COMITE
Seine Maritime
JUDO

Tournoi National Minimes

DIMANCHE

18

DÉCEMBRE

DOJO DÉPARTEMENTAL

RUE ANDRÉ BERTRAND
76440 FORGES-LES-EAUX



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



RÉGION
NORMANDIE



sport action
R.D.S
HYGIENE

42 bis Chaussée Brunehaut
60120 ANSAUVILLERS
rd.sport.hygiene@gmail.com



tel. 03 44 77 16 92
mob. 06 80 70 05 98
www.rd-sports.com



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



PROGRAMME

DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022

8h00 à 8h30 : PESEES DES MINIMES GARCONS

-34kg,-38kg,-42kg,-46kg,-50kg

Début de compétition 9h15

10h30 à 11h00 : PESEES DES MINIMES GARCONS

-55kg,-60kg,-66kg,-73kg, +73kg

Début de compétition 11h45

13h00 à 13h30 : PESEES DES MINIMES FILLES

-36kg,-40kg, -44kg,-48kg,-52kg,-57kg,-63kg,-70kg, +70kg

Début de compétition 14h15

Pesée officielle également samedi 17 décembre au dojo de Forges les Eaux de 18h à 19h30.

Une pesée aléatoire aura lieu le dimanche 18 décembre pour les judoka pesés le samedi 17 décembre (5% de tolérance):

- Minimes garçons -34kg à -50kg: 08h30-08h45
- Minimes garçons -55kg à -73kg: 11h00-11h15
- Minimes filles: 13h30-13h45

Le Tournoi se déroulera sur 6 surfaces dojo principal + 1 salle d'échauffement.

ORGANISATION

- **Article 1** - Ce tournoi Minimes est organisé par le Comité de Seine Maritime de Judo et est labellisé Tournoi National A par France Judo.
- **Article 2** - Les participants sont engagés par les associations et structures affiliées à la FFJDA ou à l'IJF.
- **Article 3** - Les catégories d'âge (années de naissance) autorisées à combattre sont 2009-20010.
- **Article 4** - Catégories de poids :
Minimes masculins : -34kg, -38kg, -42kg, -46kg, -50kg, -55kg, -60kg, -66kg, -73kg, +73kg
Minimes féminines: -36kg, -40kg, -44kg, -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, +70kg
- **Article 5** - Temps de combat : 3 minutes. Temps de récupération entre 2 combats : 6 minutes. Décision obligatoire.
- **Article 6** - Formule de compétition: Poule/Tableau double ou simple repêchage en fonction du nombre de participants. En phase de poule, les deux premiers de chaque poule sortiront en tableau final.
- **Article 7** - La compétition se déroulera sur 6 surfaces de combat de 6mx6m.
- **Article 8 - Accréditations:**
 - Seul le responsable de délégation sera autorisé à retirer les accréditations des athlètes.
 - Le responsable de délégation et les coaches devront être inscrit via l'extranet fédéral pour les français. Sans cette inscription, ils ne seront pas autorisés à évoluer autour des surfaces de compétitions.
- **Article 9 - Pesée:** Les combattants devront présenter leur accréditation et passeport sportif en règle. Pour les étrangers, présentation de l'accréditation et une pièce d'identité.
- **Article 10** - Les dossards seront acceptés sous les conditions du règlement actuel.
- **Article 11** - L'arbitrage sera appliqué en fonction des règles FFJDA en vigueur à la date du tournoi. Celui-ci sera assuré par le corps arbitral fédéral.
- **Article 12** - Chaque délégation sera responsable de ses judoka. Le Comité 76 Judo décline toute responsabilité quant aux vols et pertes qui pourraient avoir lieu.

- **Article 13** - Inscriptions:

Les frais d'inscription sont fixés à **10 euros** pour tous les combattants et devront être réglés avant le mercredi 7 décembre 2022, date de clôture des inscriptions. Frais non remboursables après cette même date.

- Pour les licenciés France Judo, l'inscription se fera uniquement via l'extranet fédéral. Et validée sous réserve du paiement:

- **par virement bancaire avec le nom de la délégation en libellé**

- IBAN: FR76 1830 6000 1036 1089 0678 722
- BIC: AGRIFRPP883

- Pour les licenciés des autres fédérations affiliées IJF l'inscription se fera via la fiche d'inscription en annexe à adresser à Romain LIMARE – romain.limare@ffjudo.com

L'inscription sera validée sous réserve du paiement :

- **par virement bancaire avec le nom de la délégation en libellé**

- IBAN: FR76 1830 6000 1036 1089 0678 722
- BIC: AGRIFRPP883

Faute de paiement, l'accès à la pesée, sera refusé.

Tout règlement sur place sera majoré de 10€ supplémentaire/athlète.

- **Article 14** - Ne seront autorisées à évoluer autour des surfaces de compétitions que les personnes dûment habilitées, munies de badges remis par l'organisation (coach, responsable de délégation)

Restauration

Proposition repas et petit-déjeuner:

<https://forms.gle/rvJw36TJRYmSz1XU6>

Hébergement

Proposition d'hébergement:

<https://forms.gle/sAo7ryPj1PYAF5dq6>

Adresses et Contacts utiles

Lieu de Compétition :

Dojo Départemental,
Rue David Douillet ou Rue André Bertrand
76440 Forges Les Eaux.



Président

Philippe BAILLIF:

Tel: 06.80.93.01.28
president_comite76@ffjudo.com



Trésorier

Yannick ALEXANDRE:

Tel: 06.09.24.75.06
tresorier.comite76judo@gmail.com



Conseiller Technique Fédéral 76

Romain LIMARE:

Tel: 06.43.24.85.84
romain.limare@ffjudo.com

